

**OCBM du Charleroi du 15 décembre 2022 : document préparatoire au point 6.2.**

## **Evaluation intermédiaire de la ligne 21 Charleroi-Sud - Marcinelle : résultats et plan d'actions**

Annexe : plan d'actions détaillé.

### **Contexte de l'évaluation**

A la demande de la Régie Communale Autonome de Charleroi, en charge de la gestion du Centre de délasserement de Marcinelle, l'OTW a étudié et mis en œuvre une extension de ligne 21 « Charleroi-Sud – Marcinelle » afin de desservir ce centre pendant la période estivale, à raison d'une desserte de 1 bus/h toute la semaine en juillet-août.

Suite à ce développement, l'objectif de l'évaluation de la ligne est d'améliorer l'attractivité et l'accessibilité de l'offre et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon.

Cette évaluation est globalement positive, l'offre trouvant progressivement son public. La pertinence de cette offre a pu ainsi être confirmée, mais un important potentiel de transfert modal reste à conquérir. Des plans d'actions ont été réalisés à quatre niveaux :

- L'adaptation de l'itinéraire de la ligne ;
- L'aménagement d'équipements et de cheminements destinés à améliorer l'accessibilité piétonne du site au départ des arrêts de bus ;
- La promotion de la ligne ;
- L'étude tactique de l'ensemble des liaisons des communes concernées via une étude de redéploiement.

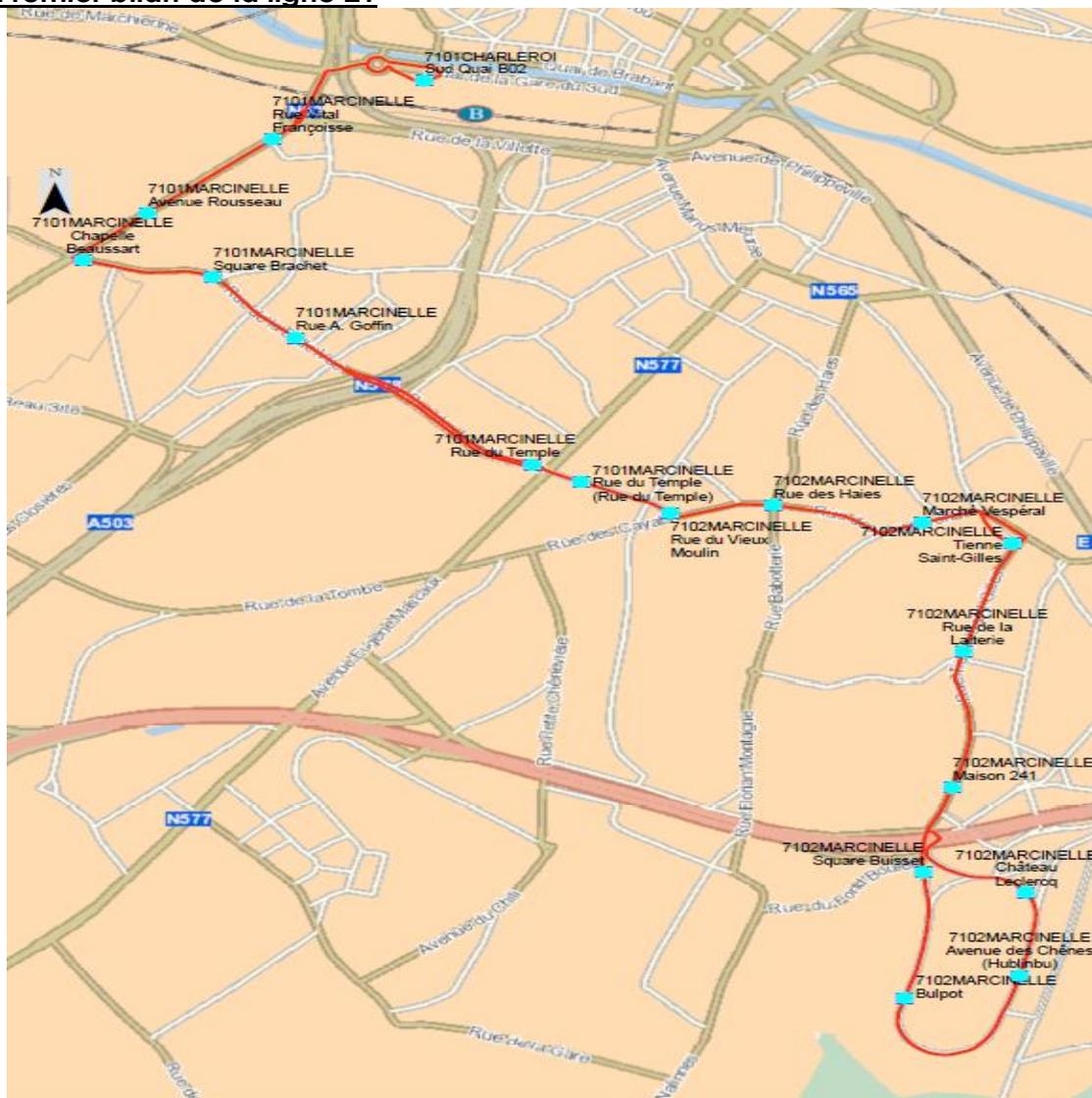
Le détail des actions, le pilote proposé pour chacune d'elles et les échéances visées sont repris en annexe.

### **Méthode d'évaluation**

Dans le cadre du développement de l'offre et conformément à l'article 19 du Contrat de Service Public (CSP 2019-2023) qui lie la Wallonie et l'OTW, l'AOT doit « encadrer un processus d'évaluation et d'adaptation du projet d'offre redéployée, dans les 12 mois qui suivent la mise en production ».

Le processus d'évaluation a été co-construit par l'AOT et l'OTW, et la méthodologie retenue a été présentée en détail lors de l'OCBM du Charleroi du 9 juin 2022 (cf document préparatoire au point 6. « Processus d'évaluation de l'offre TEC déployée : méthodologie et planning »).

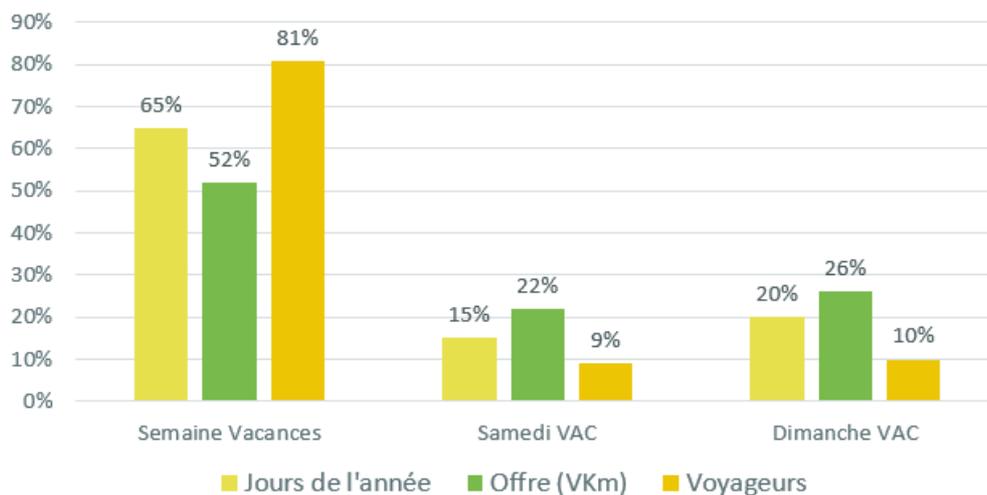
## Premier bilan de la ligne 21



[www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)  
N° vert : 1718

- 34 arrêts desservis au sein des communes de Charleroi et Gerpinnes.
- Constats OTW :
  - Fréquentation totale de la ligne en baisse par rapport à la période de référence pré-covid (+/- 50.000 validation/an entre le 01/10/2021 et le 01/09/2022 VS +/- 70.000 validations/an en 2019).
  - Difficulté d'établir une marge de progression claire dans la fréquentation de la ligne pour juillet-août entre 2021 et 2022 : l'été 2021 a en effet été marqué par les inondations et une fermeture du Centre de délasserment.
  - En 2021 : 345 validations au Centre de délasserment ; 668 en 2022.

## 21 Répartition de l'offre et de la demande pour la période été 2022



Source OTW

### **Plan d'actions :**

L'ensemble du plan d'actions détaillés est repris en annexe 1 et résumé selon 4 axes ci-dessous (opérationnel, infrastructures, promotion et tactique).

#### **D'un point de vue opérationnel**

- Adapter l'itinéraire afin de desservir des quartiers denses et d'emprunter des voiries larges (permettant d'améliorer la ponctualité de la ligne).

#### **D'un point de vue infrastructures**

- Aménager l'arrêt devant le Centre de délasserment ;
- Améliorer les cheminements piétons menant au Centre et installer une signalétique adaptée aux arrêts de bus.

#### **D'un point de vue promotion de l'offre**

- Promouvoir la ligne localement, avec l'aide des forces vives locales.

#### **D'un point de vue tactique**

- Toutes les parties prenantes (AOT, OTW, communes, etc) sont invitées à participer activement à l'étude de redéploiement de la zone « Charleroi Centre et Sud-Ouest » qui commencera à l'automne 2022 et qui redéfinira l'ensemble des liaisons sur la zone ainsi que leurs niveaux de service cibles.

**Proposition d'avis de l'Organe :**

L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne 21 et émet un avis favorable sur le plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal.

Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées dans le plan d'actions, en termes d'amélioration de l'offre et de promotion de la ligne 21.

L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes) de prendre en main les actions identifiées dans le plan d'actions, en termes de promotion et de participation à la prochaine étude de redéploiement « Charleroi Centre et Sud-Ouest ».